***

» Si j'avais l'honneur d'être député, je ferais deux interpellations — une sur le secret de la poste aux lettres — et l'autre sur le gendarme. Ce sont là deux discours qui feraient peut être taire les applaudissements ministériels des députés du Marais comme deux pierres qu'on jette dans une mare coassante de grenouilles.

» On sait que je n'aime pas dire de gros mots aux gens — ne serait ce que par la connaissance du phénomène suivant: «Plus l'attaque est de forme violente, moins elle fait de mal à l'adversaire. » Mon ami Albert Wolff le rappelait l'autre jour excellemment.

» Je me contente donc de dire au brave général Campenon qu'une célébrité le menace.

» Si le général n'y prend garde, il pourra demeurer à jamais fâmeux, en devenant le « ministre de la guerre qui a tué le gendarme ! »

» Pauvre société française! On renverse, l'une après l'autre, les vieilles colonnes qui la soutenaient. Voici que le plafond est déjà tombé. Nous sommes dans une obscurité de poussière des décombres!

***

» J'ai beaucoup connu le gendarme et ses officiers. Là est encore l'élite de l'armée.

» Assurément, le simple gendarme n'a pas une intelligence extraordinaire. Mais quel bon sens! le bon sens de jadis. En causant avec lui, on éprouve la calmante sensation que donnerait, en ce temps, de lumière électrique, la vue soudaine d'un ancien réverbère à huile ! Et vous voulez l'éteindre.

» Je me souviens d'un vieux brigadier de gendarmerie qui m'étonnait beaucoup quand j'étais enfant. Il avait la manie de décrocher tous les crapauds qu'il trouvait dans la campagne, pendus vivants par la patte, à un bâton, selon la méthode cruelle qu'on sait.

» Voici qu'aujourd'hui les préfets envoient les circulaires pour empêcher la destruction des crapauds. Et on traitait d'idiot mon brigadier! Il était un précurseur! Aujourd'hui, on le décorerait de la croix drôlatique du Mérite agricole.

» Je me souviens d'un cheval de gendarme que j'avais acheté. Il s'appelait *Vol-au-Vent*. C'est bien là un jeu de mots de gendarme! Il avait conservé l'habitude de s'arrêter, sur les routes, devant chaque caserne de gendarmerie. Rien d'étrange comme ce superbe cheval bai, s'arrêtant tout-à coup devant le drapeau!

***

» A Paris, nous ne voyons pas distinctement les crimes des gouvernements. C'est la province qui souffre le plus des lois mauvaises. La face énorme et étincelante de Paris nous cache le masque sombre de la République.

» Nous sommes ici un peu indifférents des menées de la police secrète. Nous avons même quelque moyen de nous garer des indiscrétions de la Poste aux lettres. Il suffit de coller avec des pains à cacheter la lettre à l'enveloppe. Cependant d'aucuns affirment que ce procédé est déjoué par les habiles.

» A Paris, nous ne verrons pas, aussi bien qu'en province, le malheureux gendarme, incorporé dans la police secrète révolutionnaire, forcé de saluer les incendiaires et de tourner le dos aux pompiers.

» Pauvre gendarme dé là-bas, adieu !

» Je me rappelle une apparition navrante de gendarme à la fin de la dernière guerre Il avait la barbe aussi longue que son cheval avait le poil long ; et comme son cheval, il portait bien bas la tête. Son képi était sans couleur et sans forme..... et son pantalon était un vieux pantalon d'artilleur !

» Eh bien ! j'aime encore mieux cette vision que la vision du gendarme agent secret. Le gendarme de 1871 pouvait du moins — ce qui sera défendu au gendarme de 1884 — pleurer sur sa décadence et sacrer contre ses ennemis.

» Après le gendarme, la Révolution va chercher à salir quelqu'autre pure, grande et douce victime de la France.

» De nouvelles lois et circulaires malpropres couleront de Paris sur les départements.

» Ce sont les laves de boue qui précèdent les laves de feu !

» C'est le volcan qui bave, avant l'éruption !!... »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(*Service télégraphique particulier*) *et* PAR FIL SPÉCIAL

Séance du Samedi 10 novembre 1883

Présidence de M. Brisson

La séance

La séance est ouverte à 2 heures.

La loi municipale

La Chambre aborde la suite de la discussion de la loi municipale.

M. Floquet appuyant l'amendement de M. de la Forge, déclare qu'en détruisant ce qui a été fait en 1871, on pousserait la municipalité de Paris à lutter contre le gouvernement.

Il demande, pour Paris, un maire élu. Ce maire ne sera pas omnipotent, puisque le gouvernement est armé du droit de révocation, et peut préparer une législation en vue de sauvegarder la prédominance du conseil départemental.

Il conclut en disant que la seule objection qu'on puisse opposer à ce vœu, c'est la raison d'Etat.

M. Spuller appuie la motion Floquet tendant à accéder à la ville de Paris le régime spécial de Lyon et en demande le renvoi à la Commission.

M. Waldeck-Rousseau combat le renvoi à la Commission, ajoute qu'il aurait à examiner non la création mais les attributions de la mairie.

La République ne veut pas imiter l'Empire Jamais elle ne supprimera le Conseil municipal mais elle ne veut pas créer à côté d'elle un pouvoir antagoniste. Le Gouvernement veut toutes les libertés, la loi qui est progressive est un progrès vers ce but.

Le renvoi à la Commission est repoussé par 281 contre 206

M. Waldeck-Rousseau répond ensuite à M. Andrieux sur la question de savoir s'il retire ou maintient le projet de sectionnement. Il dit que ce projet émane de M. Héroid et non du gouvernement. Il s'en rapporte, du reste, à la Chambre.

La Chambre désire l'ajournement des dispositions transitoires. L'ensemble de la loi municipale est adopté par 440 contre 66.

La séance est levée à 6 1/2.

La prochaine séance est fixée à lundi.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

De nos correspondants particuliers et PAR FIL SPÉCIAL).

INTÉRIEUR

Le nouveau ministère de l'instruction publique

Paris, 10 novembre.

On assure que M. Ferry a fait appeler jeudi M. de Fallières et lui a offert le portefeuille de l'instruction publique.

M. de Fallières a accepté.

Il est parti aujourd'hui pour Nérac pour arranger quelques affaires de famille avant d'entrer au ministère.

Laïcisation à outrance

Paris, 10 novembre.

Le rapport de M. Thomson, sur le budget du ministère de l'intérieur, demande dans le service pénitentiaire la substitution des surveillants laïques aux congréganistes, prétendant qu'on ferait ainsi une économie de moitié sur la dépense.

Les crédits pour le Tonkin

Paris, 10 novembre.

Les bureaux de la Chambre nommeront mardi la commission chargée de l'examen des crédits pour le Tonkin,

Le départ du général Forgemol

Tunis, 10 octobre.

A son départ de Tunis, le général Forgemol a été salué par les soldats français et le bey représenté par son fils, par M. Cambon et le conseil français, par les consuls d'Angleterre et d'Allemagne.

Une triple explosion

Paris, 10 novembre.

Ce soir, une triple explosion de gaz s'est produite dans le sous-sol de la maison n° 276 de la rue St-Honoré.

Il en est résulté un commencement d'incendie éteint par les pompiers.

La maison a été complètement évacuée.

Pendant une heure, on a craint un éboulement.

EXTÉRIEUR

La loterie d'Amsterdam

Amsterdam, 10 novembre.

Le tirage de la loterie est ajourné au 30 novembre.

Le prince impérial d'Allamagne en Espagne

Madrid, 10 novembre.

L'agence Sabra dément énergiquemsut le caractère politique que prêtent certains journaux viennois au voyage du prince impérial d'Allemagne en Espagne

Elle affirme que l'Espagne n'abandonnera pas sa politique d'abstention dans la question européenne; le développement de ses intérêts matériels l'oblige à la neutralité.

L'insurrection en Serbie

Belgrade, 10 novembre.

La défaite des insurgés est complète.

Les troupes poursuivent les fuyards.

L'ordre est parfaitement rétabli.

DERNIÈRE HEURE

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

De nos correspondants particuliers et PAR FIL SPÉCIAL.)

La loi municipale

Paris, 11 novembre.

Le *Soleil* dit que bien que la loi municipale ait des imperfections qui ont décidé la droite à ne pas l'accepter, il n'est pas moins désirable que le Sénat en soit promptement saisi.

Selon la *République Française*, l'esprit le plus prévenu pourrait difficilement contester l'importance de la réforme réalisée par le vote de la loi municipale.

Le *Journal des Débats* se félicite de ce vote, qu'il considère comme une œuvre étudiée, consciencieuse, conçue dans un esprit libéral pratique et prudent.

Le « criage » des journaux sur la voie publique

Paris, 11 novembre.

Le *Parlement* demande l'interdiction absolue du *criage* des journaux et écrits, sur la voie publique.

Distribution des prix aux élèves de l'association polytechnique

Paris, 11 novembre.

Hier soir, dans la salle des fêtes du 3e arrondissement, a eu lieu la distribution des prix aux élèves de l'association polytechnique, sous la présidence de M. Spuller.

Le commandement des troupes du Tonkin

Paris, 11 novembre.

Suivant le *Figaro*, le général de Courcy, commandant le 10e corps d'armée, serait désigné pour le commandement des troupes au Tonkin.

L'ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg

Paris, 11 novembre.

M. Grévy a reçu hier le général Appert, le nouvel ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LA CATASTROPHE

de la rue des Filatures

SOUSCRIPTION

Ouverte par le « JOURNAL DE ROUBAIX » *en faveur des victimes de la catastrophe du 5 novembre.*

CINQUIÈME LISTE

Louis Florquin, dessinateur	20,00
Les ouvrières de chez M. Dubar-Delespaul :	
Adèle Naftanr, Charlotte Denest, Emérance Vandeplace, Coralie Vanvengelin, Marie Parez, chacune 1 fr; Marie Vanzeenne, Pauline Leroy, Pauline Rambour, Hermance Petit, Emélie Kimpe, Jeanne Deregnancourt, chacune 0,50. Les bobineuses de la même maison : Flore Fontaine, Honorine Lagnate, Pauline Lamblin, chacune 1 fr; Hortense Martin, Louise Samain, Rosine Fromant, Marie Pauwels, Adèle Lefebvre, Maria Lefebvre, Célina Delannoy, Pélagie Duvivier, chacune 0,50 c. — Ensemble	15,00
M. Masurel fils	200,00
M. César Hennebois	5,00
M. Planquart-Courrier	10,00
Les ouvriers et la bonne de chez M. Planquart-Courrier	7,50
Les ouvriers et employés de chez M. Ch. Dubar (tissage)	42,15
M. Delnatte-Goemaere, fabricant de navettes au Blanc-Seau	30,00
Les ouvriers de M. Delnatte-Goemaere : Eugène Bonheur, Albert Wouters, Eugène Capelle, Armand Mariage, Henri Fougnies, Gustave Desmet. — Ensemble	6,00
Le personnel de la maison César Scrépel	66,10
Les ouvriers et ouvrières de chez M. Mazure-Mazure	29,50
Le concierge, le plieur, l'échantillonneur, les piqûrières, ourdisseurs et bobineuses de la même maison	12,50
Collecte entre les ouvriers du tissage Réquillart-Scrépel	60,20
Les employés du tissage Réquillart-Scrépel dont les noms suivent ; Sylvain Willot, 5 fr; Louis Lefebvre, 1 fr; Florimond Desreux, 1 fr; Louis De Tavernier, 1 fr; Constant Poliet, 1 fr; Léon Lorez, 1 fr; François Varmeuisn, 0,50; Henri Décottignies, 0,50; Georges Décottignies, 0,50	11,50
Les épluchenses du tissage Réquillart Screpel dont les noms suivent : Zoé Selosse, 1 fr; Morie Choquet, 1 fr ; Hortense Tétard, 0,50 ; Zélie Demarque, 0,50; Eugénie Beaspnat, 0,50; Julia Heunau, 0,20; Malvina Wilfart, 0,50, Marie Dewaelle, 0,50; Honorine Lebrun, 0,50; Laure Mullier, 0,50 ; Angèle Desbonvries, 0,30 ; Célestine Marghem, 0,50.	7,00
M. J. Wattel-Roussel	40,00
Les ouvriers de MM. Wattel-Roussel : Bulteau Henri, 5 fr. ; Conseart François, 1; Dewael Pierre, 1; Minart Ignace, 1; Vanriest Charles, 1; Duflot Jules, 1 ; Verdouck Marta, 1 ; Nicole Victor, 1 ; Anonyme, 0,50 ; Mazurel Marie, 0,50 ; Detré François, 0,50; Wattlez Clara, 0,50. Delescluse Palmyre, 0,50 ; Penuel Julliette, 0,50; Motte J.-B., 0,50; Bulteau Célina, 0,50; Cornille Jules, 0,50; Debenne Achille, 0,50; Milbeo Pelagie, 0,50; Paul Corinthe, 0,50; Coriuthe, Hermance, 0,50; Corinthe Odile, 0,50 ; Dubrulle Elise, 0,50; Dejoucker R., 0,50; Vanvegem Pierre, 0,50 ; Linglez Ferdinand, 0,50 : Caulier Louis, 0,50 ; Hugues Napoléon, 0,50 ; Bardoux Augustine, 0,50 ; Hsize Emile 0,50 : Browaer Edouard, 0,50 ; Ceunsi Henri, 0,50 ; Anonyme, 0,25 ; Delerue Marie, 0,25 Demortier, 0,25. — Denef Charles, 0,25. — Lefebvre Lévin, 0,25. — Alfred Leroy, 0,25. — Albert Leroy, 0,25. — Anonyme, 0,25. — Motte Marie, 0,25. — Vanoeszberghe Alphonse, 0,25. — Dewachter Jules, 0,5. — Napoléon Loridan, 0,25. — Eugène Tarlinck, 0,25. — Jean Baptiste Utrave, 0,25. Volkinck François, 0,25 ; Cattsau Flore, 0,25 ; Cornille Marie, 0,25 ; Bultean Jules, 0,25; Moorman Florine, 0,25; Anonyme, 0,20, Artimise Bertin, 0,20 ; Durieux Henri, 0,20 ; Rivière Arthur, 0,20 ; Landal Victor, 0,20	31,25
Les ouvriers de MM. Skène et Devallée	100,00
Les ouvriers de MM. Carré frères.	52,20
MM. Vinchon Scrépel et Lecomte Scrépel	100,00
Les ouvrières du peignagne A. Vinchon et Cie	112,90
Le petit Gustave du peignage Vinchon.	0,50
MM. Motte Bossut et fils	150,00
Les employés et ouvriers de la filature de coton Motte Bossut et fils	265,80
Total de la cinquième liste :	1,375,10
Listes précédentes :	11.787,18
Total :	13.162,28

La tombola

Voici la liste des lots envoyés jusqu'ici, pour la tombola :

M. Krabansky, portrait du gagnant. — M. Ollé, sculpteur, portrait du gagnant, médaillon plâtre. — M. H. Jacquet, professeur de peinture aux Ecoles académiques de Tourcoing, portrait du gagnant. — M. Desplechin de Lille, une statuette. — M. Jules Welcomme-Bernard, une maison d'oiseaux.—Mme veuve Constantin Descat, deux réchauds en porcelaine de Chine.

Mme Duchesnes, un cabaret cristal. — Mme Bonnave-Pecqueur, un pot à vin. — Mme Fournier-Chieus, objets de toilette, savons, etc. — Mme Wenz de Reims, une jardinière barbotine et un porte-bouquet incrustation. — Mme Laiouette-Parent, sandales Turques. — Mme veuve Delannoy et Mlle Delannoy, paniers, sandales, pelote blague à tabac et un vase. — Mme H. Verlais, une boîte à thé. — M. H. Verlais, un traité de fabrication avec planches.

Mme Vandenhouten, un cabat pluche. — M. H. Buisine, le chien au canard, bronze de Duboncan. — MM. les employés de la maison Wenz et Gosset, deux obligations de Roubaix-Tourcoing. — M. Crépin, un âne vivant de 5 ans.— M. Irénée Fourré de Tourcoing, dix francs. — Mlle L. V., 2 dessus de chaise au crochet.— M. Félix Thouvenin, du café Jean à Lille, une magnifique jardinière barbotine.

M. Georges Dervaux de Tourcoing, un service à découper et manche à gigot. — M. Coupleux, un service à découper. — M. Moïse Welcomme, manche à gigot. — M. Jonglez de Tourcoing, une marine.

Mme Dupureur-Barot, une gibecière et une paire guêtres en cuir. — Mlle Marie, les Contes de Schmidt. — MM. Langeraert et Cie, une machine à coudre. — Mme Florine Duponchelle, un plat à liqueurs. — M Blauwart, 2 bons pour deux glaces au choix pour 10 personnes, Bon pour une pièce montée pour 10 personnes.

Bon pour un entremet au choix pour 10 personnes. — M. P P. six tableaux; deux cache-pots, deux statuettes en bronze, deux vases cristal montés sur bois, un chandelier, un porte-allumettes.

M. Dubois et les habitués du café Dubois, deux vases de Chine. — M. Félix Terninck, un service de fumeur. — Anonyme, un pot à bière fantaisie. — M. Thomas Lesay, un lot de jouets. — Mme Franchomme, lingerie. — M. Delvaingne, 10 rouleaux de papier. — Mlle Fort, vide-poche.

Nous avons vu hier un lot précieux destiné à la tombola; c'est une peinture pour éventail camaïeu bleu sur fond soie noire, ayant pour sujet : *Les Sibylles*, quatuor de Raphaël, peinture exécutée en l'église *Santa Maria Pacis Déjicité*, à Rome.

Ce travail n'est pas encore entièrement terminé. Le donateur, M. L. Fournier-Delattre, qui en est également l'auteur, lui donne, en ce moment, les derniers coups de pinceau.

Les manifestations lilloises

La fête de la presse

Tous les journaux de Lille publient ce matin la note suivante :

« La presse de Lille, réunie en assemblée générale, et représentée par l'*Echo du Nord*, le *Courrier populaire*, le *Progrès du Nord*, la *Vraie France*, le *Petit Nord*, la *Dépêche*, le *Nouvelliste*, la *Semaine musicale* et *Les Sai sons* a décidé, à l'unanimité, qu'en présence de la catastrophe qui vient de frapper la ville de Roubaix, il y a lieu d'affirmer les sentiments de solidarité qui unissent les populations du Nord. Elle organise, dès lors, au profit des familles des victimes, une grande représentation avec le concours des principaux artistes de Paris, et une grande tombola artistique.

» Nous sommes en mesure de dire que cette fête offerte au public par la presse lilloise fera époque parmi les manifestations artistiques de la contrée.

» Le premier concours que la presse a sollicité est celui de M. Guérlaot, directeur du Grand-Théâtre, qui s'est gracieusement mis à sa disposition. »

Conseil municipal de Lille

Le Conseil municipal de Lille dans sa séance du 9 courant, a voté une somme de 1.000 francs en faveur des victimes de Roubaix.]

La « Patriote »

La société de gymnastique la *Patriote*, sur la proposition de son président, M. Charles Simon, a décidé d'organiser une promenade flamande au bénéfice des victimes de la catastrophe de Roubaix.

La date de cette promenade sera ultérieurement fixée. La société fait appel à toutes les sociétés de la région; leur adhésion devra être adressée à M. Charles Simon, 11, rue de la Gare, à Lille.

Aide toi, le ciel t'aidera.— Je m'adresse aujourd'hui aux jeunes ouvriers qui travaillent le fer, le bois ou la pierre, et je leur dis : Voulez-vous devenir contre-maîtres, directeurs, patrons, peut-être ? Voulez-vous tout ou moins devenir des ouvriers d'élite que les patrons se disputeront un jour et payeront largement ? Eh bien ! étudiez, étudiez plus que les autres, étudiez toujours.

Sans doute, il ne faut pas négliger de vous faire la main et le coup d'œil ; mais cela ne suffit plus, retenez-le bien : les machines rabotent mieux que vous, découpent mieux que vous ; chaque année nous en apporte quelques nouvelles qui remplacent vos bras, et vous êtes trop intelligents pour croire que la mécanique, comme la science, ait dit son dernier mot.

Il faut donc étudier les machines, apprendre à les connaître, à s'en servir, à les perfectionner, et pour cela il faut la science, il faut les mathématiques, il faut le dessin.

Maçons, tailleurs de pierre, ouvriers ou maîtres, je ne crains pas de vous prédire, sans être plus prophète que Nick, qu'avant dix ans il n'y aura plus rien à faire pour ceux qui ne comprendront pas les plans et dessins que leur remettront les architectes et les propriétaires, qui ne pourront leur indiquer, d'un coup de crayon, d'utiles modifications ou leur signaler discrètement d'humiliants oublis.

J'en dis autant aux mécaniciens et aux charpentiers ou menuisiers. S'ils savent lire un dessin, en saisir les défauts, y noter d'heureux changements, pensent ils que les patrons ne tiendront pas à les garder ?

Le dessin, c'est la vraie langue de l'art et de la mécanique, langue universelle, précise, qui traduit en lignes nos conceptions, les fait saisir d'un coup d'œil, ce que tenteraient vainement de faire les explications les plus minutieuses et les plus exactes.

Celui qui ne sait ni lire ni écrire se plaint d'être obligé de confier ses secrets aux autres et de compromettre ainsi bien souvent le succès de ses propres affaires. Mais dites-moi, ouvriers, mes amis, que de fois vous avez remarqué les défauts d'une machine, que de fois vous avez rêvé des perfectionnements que vous n'avez pu faire comprendre faute de savoir dessiner? que de fois vous avez ainsi manqué un avenir brillant peut-être, et laissé s'évanouir des inventions qui eussent honoré la Patrie et rendu de réels services à l'humanité !

C'est à vous, qui êtes constamment aux prises avec les difficultés, qu'il appartient de les vaincre, de centupler le progrès; mais pour cela il faut étudier; il faut réclamer énergiquement les moyens d'instruction technique, pour vos heures libres.

Il faut qu'on vous ouvre, dans les différents quartiers de la ville, des cours de dessin géométrique, qui vous permettent de vous préparer, sans trop de fatigues, à suivre avec fruit les cours de l'école des arts industriels.

Il faut que l'Administration comprenne enfin que les cours actuels de dessin linéaire et de mécanique sont absolument insuffisants : que les leçons de dessin doivent être accessibles à tout le monde, et qu'ils doivent compter non pas 50, mais 500 élèves. Il faut enfin que l'on organise nos cours d'adultes d'après les besoins de nos ouvriers et de nos employés, et qu'on ne les livre pas plus longtemps aux fantaisies de M. l'inspecteur et aux mobiles inspirations des maîtres.

Nous voulons bien payer, mais à condition que notre argent sera utile à nos concitoyens et à notre industrie.

Que les ouvriers nous aident de leurs réclamations énergiques, et il faudra bien qu'on les écoute.

Philodème.

Avis aux Belges nés et résidant en France. — Un avis du gouverneur de la Flandre orientale, affiché sur les murs des principales villes du Nord, porte à la connaissance des intéressés qu'aux termes de la loi sur la milice, en Belgique, tout Belge est tenu, dans l'année où il a dix-neuf ans accomplis, *même s'il est né en France*, de se faire inscrire à l'effet de concourir au tirage au sort pour la levée du contingent de l'année suivante.

Les intéressés devront consulter les affiches

Une jeune ouvrière du peignage Morel, rue de Tourcoing, est tombée si malheureusement hier, dans son atelier, qu'elle s'est fracturée la jambe droite. Elle a été transportée à l'hôpital. Cette jeune fille se nomme Malvina Provost. Elle est âgée de 16 ans, et demeure rue Wagram.

Un vol rue de la Chapelle Carette. — Une somme de cinquante francs a été enlevée dans la chambre de M. François Vanchoriste, cabaretier, rue de la Chapelle-Carette.

Un ouvrier chaudronnier, Fortuné Hespel, a reçu hier un éclat de fer dans l'œil droit, pendant qu'il travaillait chez son patron, M. Russel, rue de Tourcoing. On craint la perte de l'œil.

TOURCOING

La Chambre de commerce de Tourcoing a adressée la lettre suivante à M. le ministre du commerce :

Admission temporaire des fils de coton

« Monsieur le Ministre,

» La Chambre de commerce de Tourcoing va avec une pénible surprise le décret du 18 septembre 1883, autorisant l'entrée en admission temporaire des fils de coton à partir du n° 50.

» En principe, elle s'est toujours montrée opposée aux admissions temporaires en général persuadée que les avantages qu'on leur prête sont loin de compenser la perte qui en résulte pour le travail national, par l'abandon forcé de certaines branches d'industrie.

» De plus, après la conclusion de divers traités, qui vient d'avoir lieu et qui assure pour un délai fixe des conditions aisées satisfaisantes, du moins déterminées, il ne nous semble pas équitable de troubler ces conditions par des mesures ultérieures qui ne sont, par les effets qu'elles produisent, que des remaniements de tarifs consentis exclusivement au profit de l'étranger.

» Nous n'apercevons pas non plus la raison qui puisse légitimer un privilège à l'égard de telle ou telle industrie, on un traitement exceptionnel pour un numéro de fil plutôt que pour un autre.

» Avec ce système, les fabricants d'un produit destiné à l'exportation seraient aussi bien fondés à demander le dégrèvement des charges qui les empêchent de lutter à armes égales avec leurs concurrents étrangers, depuis la franchise à l'entrée de ce qu'ils considèrent comme matières premières, jusqu'à l'exonération de la différence d'impôts ou de main d'œuvre.

» Autant vaudrait dire que certaines spécialités sont condamnées sans retour à ne jamais pouvoir prendre leur place. Une nation industrielle, vraiment digne de ce nom, doit avoir à cœur de se suffire à elle-même suivant qu'elle le peut; sacrifier une partie, c'est risquer de compromettre l'ensemble.

» Si quelques fabricants de soieries ou de rubans trouvent leur profit à mélanger dans leur tissus des fils de coton venant d'Angleterre, avec exemption de droits, tenant ainsi en échec la filature française, ne peut-on pas leur opposer l'exemple d'un fabricant belge profitant de notre voisinage pour donner à son tissu le dernier apprêt dans les mêmes conditions ?

» En apparence, nous y gagnons des deux côtés; mais le tissu belge revêtu de notre cachet se présente ensuite sur le marché international dans des conditions autrement avantageuses que le nôtre; et, par le fait, nous avons fourni nous-mêmes l'arme pour nous battre, nous privant ainsi du travail auquel nous aurions pu prétendre.

» Nous osons espérer, M. le ministre, que, prenant en considération les protestations formulées par les Chambres de commerce les plus autorisées, vous reviendrez sur une décision sollicitée par une minorité, et qui aurait les conséquences les plus graves pour l'ensemble de l'industrie nationale.

» Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'hommage de notre profond respect.

» *Le Président*,

» Charles Jonglez.

» Tourcoing, 26 octobre 1883. »

Nous apprenons au dernier moment qu'un accident s'est produit sur la ligne du Nord :

« Un cantonnier, le nommé Leclercq François, a eu la jambe coupée sur la route de Tourcoing à Orchies, au kilomètre n° 13. »

LILLE

Les appareils de sauvetage. — On lit dans la *Dépêche* :

« Des catastrophes comme celle de Roubaix appellent tout naturellement l'attention sur les mesures de sauvetage que l'on peut prendre pour les éviter.

» Roubaix passait pour être très bien organisé au point de vue des appareils de sauvetage ; Lille est encore à ce point de vue dans des conditions déplorables. M. Cotel-Béghin, alors qu'il était maire de Lille avait nommé une Commission chargée de rechercher la meilleure organisation; cette Commission n'a jamais fonctionné.

» Il serait temps de reprendre cette excellente idée et d'organiser le sauvetage dans chacun des quartiers de Lille, de Roubaix, Tourcoing, d'Armentières, de Douai, de Valenciennes, de Dunkerque, de toutes les grandes villes du Nord.

» Les appareils devraient être déposés chez un industriel, dans un endroit très visible, et confiés à une Commission composée de cet industriel, d'un officier de pompiers et d'un entrepreneur ou d'un architecte.

» En outre, une Commission supérieure devrait s'assurer tous les mois que les appareils sont en bon état, d'un accès facile, et dans un endroit bien connu de tout le quartier.

» On compléterait ces utiles mesures de prévoyance en remettant à tous les débitants du quartier une affiche qu'ils s'empresseraient d'apposer dans leurs établissements, indiquant le lieu où sont les appareils de sauvetage et la façon dont on doit s'y prendre pour les obtenir immédiatement et pour s'en servir.

» A notre avis, les dépôts devraient être très nombreux, le quartier très limité et les appareils de sauvetage simple et d'un fonctionnement facile: deux ou trois échelles, des cordes des toiles de sauvetage. Avec des échelles et des cordes, les ouvriers des corps de métier qui se trouvent dans tous les quartiers, couvreurs, charpentiers, zingueurs, maçons, feront mieux et plus vite qu'avec notre énorme échelle de sauvetage qui se trouve à une extrémité de la ville, qui n'arrive jamais à temps, et qui ne fonctionne pas sans difficultés. »

Les orphéonistes lillois. — Ainsi que nous l'avions annoncé, les orphéonistes lillois se sont réunis vendredi soir sous la présidence de M. A. Leclercq, pour s'entendre au sujet de la reconstitution de cette société. Cette reconstitution est aujourd'hui un fait acquis. De sous chef qu'il était, M. Leclercq devient le chef de l'Orphéon. Dans cette réunion, la société reconstituée a décidé d'organiser un concert pour les victimes de la catastrophe de Roubaix, et l'exécution de deux messes à Saint Etienne et à St-Maurice, pour continuer son œuvre des coquilles de Noël aux enfants pauvres.

Une députation se rendra chez M. Léonard Danel pour lui exprimer la reconnaissance de la Société.

M. Danel, on le sait, rendra à la Société les trophées qu'il a arrachés à la destruction.

M. Louis Motte, qui a acheté les deux tableaux représentants les sociétaires participant au grand concours de Paris, en a fait don aussi à la nouvelle société.

Société de Géographie. — Jeudi prochain 15 novembre, à 8 h. 1/2 du soir, M. le docteur Bayol, explorateur du Fouta-Djallon et du Haut-Niger, lieutenant gouverneur du Sénégal, se rendra à Lille. Mais l'état de sa santé ne lui permettant malheureusement pas de présenter dans une conférence développée les résultats de sa récente exploration, M. E. Gutliot, ancien secrétaire-général et membre d'honneur de la société de Géographie, professeur agrégé d'histoire au Lycée Charlemagne, exposera, d'après les documents inédits qui lui ont été confiés, *la mission accomplie par le Docteur Bayol dans la région du Haut-Niger, au pays de Mourdiar*

Les cours et les conférences ouvriront de cette façon le même jour.

Bulletin de l'enseignement. — Notre correspondant parisien nous télégraphie :

Paris, 10 novembre.

Faculté de médecine de Lille. — M. Demon est maintenu dans ses fonctions de chargé du cours d'anatomie.

M. Werthsimer est chargé du cours de physiologie.

M. Delplanque est nommé aide-préparateur d'histoire naturelle.

M. Lhomme est maintenu dans ses fonctions de chimie organique.

M. Leray est nommé chef des travaux pratiques d'anatomie pathologique.

Suicide. — Hier samedi, à 6 heures et demie du soir, Pierre Edouard, âgé de 35 ans, dévidseur chez M. Remy, rue des Guinguettes, s'est suicidé en se pendant dans les lieux d'aisance de la filature. Il laisse un enfant de 13 ans.

C'était un parfait ivrogne qui depuis quinze jours ne s'était pas dégrisé.

Un habile escroc. — Le 12 octobre, un individu d'une tenue très correcte se présentait à l'hôtel de Tournai, rue des Buisses, et se faisait inscrire comme ingénieur d'Etat, chargé de l'inspection des Chemins de fer.

Il se mit en relation à Lille avec certains ingénieurs, se fit présenter par l'un d'eux au chef de gare en disant qu'il avait été envoyé, par le gouvernement à Amsterdam pour des inspections. Il mena grand train et en quelques jours fit à l'hôtel de très grosses dépenses. Il disait que ses colis étaient en route, il se plaignait du préjudice que lui causaient les négligences du Chemin de fer, il envoyait fréquemment le garçon d'hôtel à la gare s'enquérir si ses malles étaient enfin arrivées.

Un jour l'hôtelier lui présenta un note s'élevant à 408,80, notre ingénieur annonça qu'il venait de transiger avec la compagnie du Nord pour les préjudices qu'elle lui causait, qu'on lui accordait 75 francs comme dédommagement plus 50 fr. par jour de nouveau retard. Il dit à l'hôtelier que s'il était pressé d'argent il pouvait venir à 3 heures 1/2 le trouver au chemin de fer que les 750 francs devaient lui être remis à ce moment et que, séance tenante, il lui aurait soldé l'addition.

L'hôtelier fut au rendez-vous, mais il y fut seul, et depuis il n'a pas eu de nouvelles de cet escroc.

En rentrant chez lui, il apprit seulement qu'un très-beau pardessus avait été volé le jour même dans la chambre d'un voyageur.

Un accident. — Charles Mille, âgé de 16 ans, tourneur en cuivre chez M. Warguy, rue de Valmy, était en train de polir une pièce en cuivre avec un morceau de bois, lorsqu'une distraction lui fit lâcher cette pièce, qui lui occasionna des brûlures graves à la main. L'index est tout à fait perdu et on craint la perte des autres doigts.

Mille a été conduit à l'hôpital St-Sauveur par les soins de son patron.

LE PARRICIDE DE LA MADELEINE

Les obsèques de la victime

Jeudi, à neuf heures, ont eu lieu les obsèques de Mme veuve Masquelin, la victime de l'affreux crime commis mardi dernier.

Dès huit heures la rue Jeanne-Maillotte est encombrée d'une foule émue.

On entoure la maison témoin de l'horrible drame ; on rappelle les scènes terribles de la lutte en commentant l'attitude du condamné, on discute les dépositions.

Chez tous, on voit l'horreur qu'inspire ce forfait et l'espoir que la société sera débarrassée de l'assassin.

On plaint la triste fin de cette malheureuse femme, victime de son aveuglement maternel.

On nous cite à ce sujet un fait typique

Un ouvrier travaillait dans l'estaminet lorsqu'après une vive discussion, Masquelin frappa son père ; l'ouvrier indigné, se précipita sur l'agresseur et le terrassa. La mère, loin de remercier cet ouvrier de sa charitable intervention, lui fit de violents reproches et le chassa de chez elle.

La maison

Tout a été fait simplement.

La porte d'entrée est tendue d'un simple drap noir lamé d'argent.

Dans l'intérieur, un petit autel, aucune tenture sur les murs. Le beau-fils a tenu à ce que les funérailles fussent de la même classe que celles de son beau-père.

La levée du corps

Le clergé fait la levée du corps. Toutes les têtes se découvrent, l'émotion gagne tous les assistants, le cortège se dirige vers l'église. Derrière le cercueil, marche M. Crépelle-Fontaine, maire de La Madeleine, M. Gallet, adjoint, les conseillers municipaux. M. Gargalet, commissaire de police et les deux gardes-champêtres. Le gendre de la défunte conduit le deuil.

Un frémissement agite la foule, car le bruit a couru que l'assassin suivrait le convoi escorté de deux gendarmes.

A l'église

Un service ordinaire est célébré, et le funèbre cortège se dirige vers le cimetière toujours accompagné des autorités ; la foule s'éloigne silencieusement.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du samedi 10 novembre 1883

M. le président. — Vos noms et prénoms ?

Le prévenu. — Henri Despret, dit *Bassieux*.

M. le président. — Vous êtes prévenu de violences et voies de fait sur le sieur Donchez, votre employé ; qu'avez vous à dire pour votre défense ?

Le prévenu. — Des voix et des faits ! Non, mon président ; j'ai pas crié, j'ai perdu la voix il y a deux ans. Mais des faits, oui ça est vrai. *Je lève la main* que j'ai pas injurié.

M. le président. — Enfin, dites-nous ce que vous avez fait.

Le prévenu. — Pas grand'chose mon président ! Juste autant qu'il fallait à ce pas grand'chose. J'y ai seulement donné un *papin* sur le nez.

Ce *papin* vaut à Henri Despret une condamnation à 25 francs d'amende.

***

Le tribunal prononce ensuite les condamnations suivantes :

6 jours de prison contre Henri Dragon, de Lille, pour outrages aux agents ; — 25 francs d'amende contre Léontine Morteiée, de Marquillies, pour violences sur la demoiselle Bocquet ; Augustin Dumey, son mari, poursuivi comme complice, est acquitté sans frais ; — Enfin 1 mois de prison contre Pierre Desmet, de Gand, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Maître Cube.

***

Nous apprenons que l'histoire du saumon, qui est venue devant le tribunal correctionnel du 7 novembre, ne s'est pas passée chez M. Preys qu'aucun inspecteur d'assurance ne s'y est présenté, qu'il y a évidemment erreur dans la désignation du lieu indiqué par notre collaborateur.

Nous nous empressons de donner à l'honorable M. Preys la rectification qui lui est due.

P. S. — Le bureau d'assistance judiciaire est composé de la façon suivante pour l'année 1883-1884 :

Me Labbe, avocat ;

Me Blondeau avocat ;

Me P. Pajot, avoué ;

M. le receveur de l'enregistrement ;

Un conseiller de préfecture délégué par M. le préfet.

NORD

Denain. — On nous écrit de cette ville :

« Le feu qui s'est déclaré dernièrement dans l'une des fosses de la Compagnie de Douchy continue toujours, et commence à inspirer des inquiétudes aux travailleurs ainsi qu'aux chefs chargés de diriger les secours.